

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 6 février 2017 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2016 et leur répartition par corps et institut (formation du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

NOR : RDFS1703703A

Par arrêté de la ministre de la fonction publique en date du 6 février 2017, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration est fixé comme suit :

INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Bastia	74	56	16
Lille	74	56	16
Lyon	74	56	16
Metz	74	56	16
Nantes	74	56	16

Les postes mentionnés ci-dessus sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

CORPS	INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Attachés d'administration de l'Etat						
- Affaires sociales	15	15	15	15	14	74
- Agriculture	3	3	3	3	3	15
- Caisse des dépôts et consignations	4	4	4	4	4	20
- Conseil d'Etat	1		1			2
- Culture	5	5	5	5	6	26
- Economie et budget	5	6	5	6	5	27
- Développement durable	13	14	13	14	14	68
- Intérieur	28	28	28	28	28	140
- Education nationale	44	44	44	44	44	220
- Justice	9	8	9	8	9	43
- Office national des forêts		1		1		2
- Premier ministre	1	1	1			3
- Défense	16	16	16	16	16	80
Attachés d'administration de l'aviation civile et de Météo-France	1		1	1	1	4
Secrétaires des affaires étrangères	1	1	1	1	2	6
TOTAL	146	146	146	146	146	730